

Délibération n°2017-10-03Bis

Réf. Nomenclature « Actes » : 713

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de membres du conseil	
En exercice	103
Présents	71
Pouvoirs	13
Votants	84

L'an deux mille dix-sept, le 7 décembre à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 27 novembre 2017 et sous la présidence de monsieur Pierre Chevalier, s'est réuni à Saint-Angel.

Gilles Chazal est nommé secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- **Élus ayant donné pouvoir :**

Véronique Bénazet	à	Jean-Pierre Saugeras	Jean-Marc Bodin	à	Gérard Vinsot
Nathalie Delcouderc-Juillard	à	Philippe Brugère	Sandra Delibit	à	Christophe Arfeuillère
Daniel Escurat	à	Serge Peyraud	Dominique Guillaume	à	Éric Cheminade
Nathalie Le Gall	à	Jeannine Vivier	Gilles Magrit	à	Marc Bujon
Laurence Monteil	à	Martine Pannetier	Marilou Padilla-Ratelade	à	Jean-Pierre Guitard
Sylvie Prabonneau	à	Pierre Coutaud	Marc Ranvier	à	Jean Bilotta
Jean-Michel Taudin	à	Annie Gonzalez			

- **Élus représentés par leur suppléant :**

Daniel Caraminot (René Lacroix), Didier Pénéloux (Gérard Loches)

- **Élus absents et non-représentés :**

Michel Bourzat, Robert Bredèche, Michèle Chastagner, Tony Cornelissen, Christine Da Fonseca, Guy Faugeron, Pierre Fournet, Baptiste Galland, Fabienne Garnerin, Henri Granet, Xavier Gruat, Chantal Guivarch-Paisnel, Cécile Martin, Bernard Maupomé, Dominique Miermont, Christiane Monteil, Gérard Moratille, Nathalie Peyrat, Jean-Claude Sangoï, Geneviève Serve.

Vente d'un terrain zone d'activité de Maubech M. Cestona – Alliance France Bois avec Corrèze Equipement

Le président rappelle que Haute-Corrèze Communauté assure la gestion de la zone de Maubech sur la commune de Meymac.

Il explique que monsieur Cestona de l'entreprise Alliance France Bois porte le projet d'implanter son activité sur la zone de Maubech et est accompagnée par la société d'économie mixte (SEM) Corrèze Equipement pour la réalisation de son projet qui doit voir le jour en 2018.

Le porteur de projet ou Corrèze Equipement dans le cadre de ce projet souhaitent acquérir le lot n°1 d'une surface de 15 710 m². Le Président informe que le prix de vente initial était évalué par les services de la communauté de communes Ussel – Meymac - Haute Corrèze à 6 €/m² soit un montant de 94 260 € HT.

Il précise que lors de discussions en fin d'année 2016, les élus ont proposé au porteur de projet un tarif de 40 000 € HT pour l'achat du lot dans son état actuel. Cette diminution du prix se justifie par la topographie marquée et importante de la parcelle et le surcoût induit par les travaux de terrassement pour exploiter ce lot. Les élus de la commission économique du 29 novembre 2017 ont fait le choix de la continuité et pour une cohérence de discours valident le tarif de vente en l'état du lot n°1 à 2.55 €/m², soit un prix de vente de 40 060.50 € HT.

Il explique que considérant le réel effort consenti par la collectivité pour l'implantation d'une activité économique sur le territoire, il est précisé que la vente de la parcelle se fait en l'état, les frais afférents à la viabilisation du terrain seront à la charge du porteur de projet ou de Corrèze Equipement.

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **AUTORISE** le président à signer l'acte de vente du lot n° 1 de la zone de Maubech dans les conditions présentées ci-dessus, ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de celui-ci.

A l'unanimité	
Votants	84
Pour	84
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,

À Saint-Angel, le 7 décembre 2017

Le président,
Pierre Chevalier

